

d) l'ACDI appuie le respect des droits de la personne dans la prestation et le développement de contraceptifs, veillant en tout premier lieu à la sécurité et aux besoins des usagers tout en tenant compte de la réglementation autorisant leur utilisation dans les pays concernés.

6. L'utilisation des diverses voies de prestation de services - secteur public, secteur privé et organismes bénévoles; vu la nécessité de prendre en compte les besoins des collectivités, les organisations nationales et internationales non gouvernementales peuvent jouer un rôle très important dans l'aide en matière de population.
7. Un appui continu à une programmation reliée aux questions de population et favorisant le développement durable, en particulier l'éducation des filles et des femmes et d'autres mesures permettant à ces dernières d'élargir leur gamme de choix et d'exercer un meilleur contrôle sur leur vie.

Les décisions relatives à la programmation et à l'allocation des ressources concernant l'aide en matière de population seront prises dans le cadre du cycle de planification organisationnelle de l'ACDI.

Coordination

L'ACDI continuera de chercher à coordonner son action avec les autres donateurs, aussi bien sur le plan international qu'à l'échelle des pays concernés. L'ACDI resserrera également sa coopération avec ses partenaires canadiens, à savoir, les ONG canadiennes qui oeuvrent déjà dans le domaine de la population ainsi que les universités canadiennes qui possèdent des compétences importantes dans le domaine du renforcement des capacités en matière de démographie, santé et dans les sciences sociales connexes. Plusieurs provinces canadiennes ont aussi des programmes d'aide au développement faisant appel à des ONG qui s'occupent activement de questions de population et de développement. Pour les années à venir, le Québec poursuivra sa contribution aux projets de coopération internationale susceptibles de favoriser l'amélioration du statut de la femme, les conditions de santé et le bien-être

des populations des pays moins développés, la régulation des flux migratoires et l'intégration des immigrants ainsi que le développement de politiques et de programmes adaptés à la situation particulière des pays dont le vieillissement démographique est appelé à se poursuivre.

Tendances et expériences au plan de la coopération internationale en matière de population

Depuis le début des années 1970, le Canada prodigue une aide internationale englobant tout l'éventail des activités dans le secteur de la population : planning familial et santé maternelle et infantile; collecte et analyse de données de base; mise en place d'institutions; recherches sur la démographie et sur les liens entre la population et le développement. Les années 1970 et 1980 ont donné lieu à une progression sensible du volume de l'aide dispensée par l'ACDI dans le secteur de la population, aide qui est passée de 1,5 million de dollars canadiens en 1970 et 1971 à 12 millions de dollars en 1980 et 1981; ce montant a atteint un sommet de plus de 50 millions de dollars en 1988 et 1989. Au début, l'Agence a acheminé ce soutien principalement par l'entremise d'organisations multilatérales et des ONG internationales, l'assistance bilatérale connaissant une forte croissance pendant les années 1980. Depuis l'exercice 1988 et 1989, les crédits affectés à ce secteur ont fluctué, ce qui tient en grande partie aux cycles des programmes et projets bilatéraux. En raison des compressions apportées au budget total de l'Aide publique au développement (APD) ces dernières années, l'aide consacrée au secteur de la population a connu, en 1991 et 1992, un recul de 30 p. 100 en chiffres absolus aussi bien qu'en termes relatifs; elle est depuis demeurée stable.

Pendant les années 1970, le Canada a dispensé son aide principalement par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la population, de la Fédération internationale pour le planning familial ainsi que de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population. L'Agence a également accordé un soutien bilatéral au Bangladesh en vue de la réalisation d'activités rémunératrices pour les femmes, dans le cadre